

jours recevoir cette réponse, mais, inutilement.

M. CRAWFORD : Je pourrais répondre que j'ai réservé cela pour une autre circonstance.

M. GUNN : Je voudrais dire d'abord que j'ai suivi très attentivement ce débat depuis que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a proposé vendredi soir son projet de résolution. J'ai écouté scrupuleusement tous les discours prononcés par les membres de la droite jusqu'à ce moment, et je dois dire qu'ils ne se rapportaient aucunement au sujet discuté. Je crois que tous les députés s'accorderont à reconnaître que nous n'attaquons pas actuellement la politique d'immigration du Gouvernement. Tout ce que nous disons, c'est que ce dernier a conclu un contrat avec une compagnie connue sous le nom de North Atlantic Trading Company, d'abord en 1899, et, un deuxième en 1902, et nous croyons que les stipulations de ces contrats doivent être examinées à fond et que tous les députés, qu'ils siègent à votre droite ou à votre gauche, monsieur l'Orateur, devraient aider l'opposition, s'il y a quelque chose d'erroné dans ce contrat, à découvrir ce vice et à déterminer sur qui doit retomber la responsabilité de cet état de choses.

J'ai écouté très attentivement les observations offertes par l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Oliver), vendredi soir; j'espérais qu'il répondrait d'une façon ou d'une autre aux arguments de mon honorable ami de Toronto-nord. Mais qu'avons-nous constaté? Nous avons entendu l'honorable ministre discuter durant une heure et demie et plus la politique d'immigration du Gouvernement. Qu'a-t-il dit? Il a discuté la superficie des trois provinces de l'Ouest. Je ne crois pas que c'était là traiter convenablement la question soumise à la Chambre. Il nous a dit le prix qu'on payait en 1896 pour un acre de terre. Il a avancé que le nombre d'acres de terre qu'il mentionnait valait, en 1896, \$400,000,000, tandis qu'aujourd'hui sa valeur s'élève à \$1,200,000,000. Le discours de l'honorable ministre s'est borné à ce sujet, et ce n'est que durant les quatre ou cinq dernières minutes qui ont marqué la fin de son discours, que mon honorable ami qui remplit la fonction si enviée de ministre de la couronne a fait allusion au sujet discuté. Le Gouvernement a décidé, semble-t-il, que les députés qui représentent les divisions électorales de l'Ouest, doivent prendre la parole et démontrer pourquoi ce contrat conclu avec la North Atlantic Trading Co'y doit être ou non annulé. J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours que l'honorable député de Yale-Caribou (M. Ross) a prononcé l'autre soir. Mon honorable ami n'a, lui non plus, discuté le moins de cette question, mais il a attaqué un sujet qu'il n'aurait pas dû traiter ici, je veux parler d'un procès qui est pendant devant les cours ci-

viles entre certains députés. Je crois que l'honorable député n'avait pas le droit de traiter cette question qui n'est pas encore décidée par le juge. Mais il a agi comme il l'a fait dans le but d'attaquer l'honorable député de Toronto-nord et d'autres membres de la Chambre qui ont l'honneur de faire partie de l'opposition. Je connais bien mieux que l'honorable membre (M. Ross) les députés qui font partie de cette compagnie et qui sont intéressés dans ce procès, et je tiens à dire qu'il existe, aujourd'hui, la meilleure amitié entre eux. Ce n'est qu'un litige entre amis qui, n'étant pas satisfaits de certaines commissions qu'il faudrait payer, s'adressent à un juge pour faire régler ce différend.

Je suis excessivement choqué de ce qu'un député introduise des questions semblables dans un débat de ce genre, dans lequel les membres de l'opposition ont tout intérêt à connaître le fond d'un des plus iniques contrats qui aient jamais été conclus. Nous n'avons pas entendu les seules attaques du député de Yale-Caribou; nous avons eu le grand honneur d'écouter un représentant de la province de Québec. Je puis dire que j'ai beaucoup de respect et de considération pour l'honorable député qui a discuté cette question, avant-hier soir, mais jamais je n'ai assisté à semblable comédie.

L'autre orateur a fait quelques efforts pour discuter la question, mais celui à qui je ferai allusion dans un instant, n'a pas soufflé mot du sujet débattu. Je ne crois pas qu'il ait même mentionné le nom de la compagnie dont parle ce projet de résolution. Il s'est complètement éloigné du sujet pour attaquer mon honorable ami (M. Foster), parce que ce dernier a des intérêts dans quelques compagnies minières et dans certaines compagnies immobilières. Je crois que n'importe quel membre de cette Chambre, libéral ou conservateur, a parfaitement le droit de risquer ses capitaux dans l'exploitation des mines, dans l'achat et à la vente de terrains et dans d'autres entreprises.

Je mets cet honorable député, en sa qualité de membre responsable de cette Chambre, au défi de signaler un seul acte que mon honorable ami de Toronto-nord ait commis dans sa vie publique—et les yeux du pays ont été assez attentivement fixés sur lui depuis vingt-quatre ans—un seul acte qui soit tant soit peu dérogatoire à la position qu'il occupe comme membre de cette Chambre. Je dis qu'il n'y a pas un député qui peut signaler une seule action qui laisse planer du soupçon sur la conduite de mon honorable ami; cependant, les membres de la droite jettent l'insulte à l'honorable député et insinuent toutes sortes de vilénies indignes de ceux qui les profèrent.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de faire voir ce que le comité a appris au cours de l'interroga-